

MINISTÈRE DES SPORTS

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale
Nouvelle-Aquitaine
Siège : **Bruges**
Sites : **Bruges** – Bordeaux – Limoges - Poitiers
Pôle formation et certification

Bruges le 04 Février 2020

Le Directeur régional et départemental
à
Monsieur le Directeur
Sport Performance Santé
79 boulevard de la Paix
64000 Pau

par : Laurent DUPUY / Stéphanie CORBEL
☎ 05.56.69.38.92 / 05.56.69.38.86
Mail : laurent.dupuy@jscs.gouv.fr
Mail : stephanie.corbel@jscs.gouv.fr

Objet: Vos sessions de formation déclarées sous le n° 20ALPBP40018 et n° 20ALPBP40019, à
Limoges
AR n° : **1A 177 951 9027 4**

Monsieur le Directeur,

Par courriel en date du 28 Janvier 2020, vous avez informé mes services de l'inscription de 4 stagiaires
aux formations citées en objet, suite aux résultats des TEP organisés le 14 Janvier 2020.

La décision d'habilitation n° 17ALPHABBP40031 précise un nombre minimal de 8 stagiaires en
parcours complet sur chaque session de formation.,

En conséquence, le cadre de votre habilitation n'étant pas respecté, j'ai le regret de vous informer que je
ne suis pas en mesure de valider les sessions de formation citées en objet.

Vous n'êtes donc pas autorisé à ouvrir les formations.

Je vous précise que votre habilitation n'est pas remise en question et continue d'être effective jusqu'au
1^{er} septembre 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/ le Directeur régional et départemental
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Nouvelle –Aquitaine
Cheffe du pôle Formation-Certification



Anne DANIERE-MOREAU